



Une formation sur la sécurité routière aux livreurs à vélo

Ce lundi 30 janvier, la Ville de Grenoble a organisé deux sessions de formation sur la sécurité routière animées par la Police municipale et à destination des livreurs à vélo. Au total, plus de 100 personnes y ont participé. Ces sessions de formation s'intègrent dans une action plus globale de la part de la Ville pour protéger les travailleurs et travailleuses des plateformes numériques.

Grenoble, comme d'autres territoires, est confrontée à l'essor des livraisons à vélo ou à scooter via des plateformes numériques de type Uber et Deliveroo.

La Ville constate que le développement de ces plateformes a précarisé et paupérisé ces travailleur-euses. Alors que ni ces entreprises, ni l'Etat ne prennent des mesures pour les protéger, la Ville entend renforcer leur accès aux droits et améliorer leurs conditions de vie à Grenoble:

► **Interpellations du Maire:** En 2021, le Maire a interpellé à plusieurs reprises les entreprises Uber et Deliveroo et le Ministre du travail de l'époque pour demander un statut salarié-e garantissant à ces travailleur-euses l'accès aux droits et à une protection sociale pleine et entière.

Suite à la directive de la Commission européenne en date du 9 décembre 2021 introduisant la présomption de salariat pour les travailleur-euses des plateformes numériques, le Maire a interpellé la Première Ministre pour demander au gouvernement d'agir pour l'adoption d'un cadre protecteur des travailleur-euses des plateformes numériques en France et en Europe.

► **Les Maisons des Habitant-es et les bibliothèques comme lieux d'hospitalité:** Depuis cet automne, la Ville met à disposition tous les mardis après-midi une salle de la Maison des Habitant-es Centre-ville pour accueillir le collectif de livreurs qui se réunit pour défendre ses droits. Ce collectif, accompagné notamment par la Ville dans ses démarches, s'est récemment constitué en association: l'ADALI - Association pour les droits et l'accompagnement des livreurs indépendants.

Les salles d'attente des Maisons des Habitant-es et les bibliothèques sont aussi des lieux pour tous les publics souhaitant se reposer, être à l'abris et avoir un accès aux toilettes.

► **Informations des livreurs:** Depuis l'été 2022, Grenoble mène une campagne d'informations aux livreurs pour leur faire connaître les lieux utiles tels que les toilettes publiques, les prises électriques, les points d'eau ou encore les lieux de repos climatisés et chauffés. Cette campagne les informe également de leurs droits: logement, santé, démarches administratives, agressions, discriminations...



Formation sur la sécurité routière aux livreurs à vélo © Ville de Grenoble 2022

La mairie a distribué et déposé dans les commerces volontaires des flyers en français et en anglais et un sticker avec un QR code donnant accès aux informations, créé une [page spécifique](#) sur le site de la Ville et a mené une campagne sur les réseaux sociaux (Snapchat) et sur Spotify.

Cette campagne d'informations passe aussi par des formations à la sécurité routière: Les livreurs à vélo, mis sous pression par des entreprises qui les incitent à livrer de plus en plus vite et de plus en plus loin, sont particulièrement exposés aux accidents de la route. A la demande de l'ADALI, l'association pour les droits et l'accompagnement des livreurs indépendants, la **Police municipale a assuré deux sessions de formations à plus de 100 livreurs de plateformes ce lundi 30 janvier.**



Formation sur la sécurité routière aux livreurs à vélo
© Ville de Grenoble 2022



Formation sur la sécurité routière aux livreurs à vélo
© Ville de Grenoble 2022